



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2016-07

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2016

Sommaire

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2016-07-05-007 - Délégation 2016-010 - direction des parcours (3 pages) Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-07-01-050 - Arrêté de subdélégation de signature n°2016-062 du 1er juillet 2016

UD 78 Ordonnancement secondaire Direccte IDF (3 pages) Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

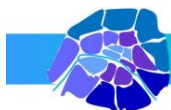
IDF-2016-07-08-003 - Décision 2016-018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire - Région (3 pages)

Page 11

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2016-07-05-007

Délégation 2016-010 - direction des parcours



Délégation n°2016-010

DELEGATION – DIRECTION COMMUNE DIRECTION DES PARCOURS

Partenariats, politique médico-sociale, politique sociale et services sociaux.

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'organigramme de la Direction Commune mis en œuvre le 1^{er} septembre 2015,
- Vu la déclinaison de cet organigramme dans les directions fonctionnelles à compter du 15 septembre 2015,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Considérant la décision de nomination de Céline BEZ sur le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 13 décembre 2013.
- Considérant la décision de nomination de Monsieur Raphaël YVEN sur le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 1 avril 2015,

D E C I D E

Article 1

Une délégation permanente est donnée à Madame Céline BEZ, Directrice des Parcours et à Monsieur Raphaël YVEN, Directeur Adjoint des Parcours, afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles, courriers internes et externes et documents se rapportant à l'activité de la direction de la politique sociale, médico-sociale et des partenariats.

Article 2

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation permanente est donnée à Madame Françoise TOUX, Directrice de la Patientèle, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes correspondances liées à l'activité du service social aux patients du Centre hospitalier Sainte-Anne ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence du service social.

Article 3

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Alexis LEREUILLE, Responsable du Service Social aux Patients, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Secours aux patients dans la limite de 150€,
- Ordre de missions concernant les déplacements du personnel effectués dans l'intérêt des patients,
- Demandes de formation des professionnels de la filière socio-éducative.

Article 4

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation permanente est donnée à Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe responsable du Pôle Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de son pôle, ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de son pôle et concernant notamment les établissements et services mentionnés à l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles,
- contrats et conventions liés à l'activité de son pôle,
- bons de commande,
- bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- bordereaux de recettes.

Article 5

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation permanente est donnée à Madame Sylvie HANEN, Cadre Supérieure socio-éducative dans le Pôle Médico-Social et à Madame Rabia MOKHTARI, Attachée d'administration hospitalière dans le Pôle Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur toutes correspondances liées à l'activité de leur direction ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de leur direction.

Article 6

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation particulière est donnée à Madame Carole LEPAGNOT, Cadre Socio Educatif Chef de Service du SAVS Epilepsies, à l'effet de signer au nom du directeur toutes correspondances liées à l'activité de son Service et notamment les contrats de séjours des usagers.

Article 7

Centre hospitalier Sainte-Anne

Une délégation particulière est donnée à Madame Clémentine JACQUET Cadre Socio Educatif Chef de Service de l'IMPPEC-ITEP du Chevaleret à l'effet de signer au nom du directeur toutes correspondances liées à l'activité de son établissement et notamment les contrats de séjours des usagers.

Article 9

Etablissement Public de Santé Maison-Blanche

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Christine FONTAINE, Responsable du Service Social aux patients et Conseillère Technique de l'Etablissement Public de Santé Maison-Blanche, à l'effet de signer au nom du Directeur, toute pièce contractuelle, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes se rapportant à l'activité du service social de l'Etablissement Public de Santé de Maison-Blanche.

Article 10

Etablissement Public de Santé Maison-Blanche

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Usagers et des Affaires Juridiques et à la Direction de la Patientèle, à l'effet de signer au nom du Directeur les bons de secours aux patients dans la limite de 160€.

En cas d'empêchement de Madame Justine PIGGIOLI, délégation permanente est donnée à Madame Josselyne VERRIEZ, Adjoint Administratif Principal à la Direction de la Patientèle, à l'effet de signer au nom du Directeur les bons de secours aux patients dans la limite de 160€.

Article 11

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 12

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et sur les sites internet des trois établissements.

Fait à Paris, le 5 juillet 2016

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur de la Direction Commune

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-07-01-050

Arrêté de subdélégation de signature n°2016-062 du 1er
juillet 2016 UD 78 Ordonnancement secondaire Direccte

Arrêté n°2016-062 du 1er juillet 2016 UD 78 Ordonnancement secondaire Direccte IDF

IDF



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-062

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-04-18-003 du 18 avril 2016 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Yvelines à :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, Responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- Madame Nadine DESPLEBIN, Responsable du service accompagnement des mutations économiques et sécurisation de l'emploi et des entreprises
- Monsieur Didier LACHAUD, Directeur du travail en charge du service Emploi
- Monsieur Pascal MARCOUX, Directeur du travail en charge du pôle T
- Madame Clémence TALAYA-BIOTEAU Responsable du service insertion des jeunes en difficultés
- Madame Florence VILBOUX, adjointe au Responsable du pôle T

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, Responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- Monsieur Didier LACHAUD, Directeur du travail en charge du service Emploi
- Monsieur Pascal MARCOUX, Directeur du travail en charge du pôle T

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider, tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- Madame Stéphanie ARNAL, assistante de la Secrétaire générale

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-016 du 5 février 2016 est abrogé à compter du 18 avril 2016.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 01/07/2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE


Laurent VILBOEUF

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-07-08-003

Décision 2016-018 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire - Région



Préfet de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2016 – 018

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU** l'arrêté n° 2016-07-01-015 du 1er juillet 2016 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2016-07-01-015 susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. Pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2016-07-01-015, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2016-07-01-015, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

et pour les budgets relevant des attributions de son service ou de sa mission à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Anaïs LUQUEDEY, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Corine MARCIEN, adjointe à la responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Cédric LORET, adjoint à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté n° 2016-07-01-015, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Anaïs LUQUEDEY, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Corine MARCIEN, adjointe à la responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Monsieur Cédric LORET, adjoint à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté n° 2016-07-01-015, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Monsieur Franck LIMARE, chargé des fonctions budgétaires et comptables
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le **- 8 JUIL. 2016**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME